



AVIS DE PUBLICATION >>

Le 29 novembre 2024

Objet : **Un concours interne sur épreuves pour l'accès au corps des assistants médico-administratifs spécialité secrétariat médical**

SPECIALITE	Nombre de poste offerts
Secrétariat médical	133

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé soit au 01/01/2025.

MODALITÉS D'INSCRIPTION SUR LE SITE <https://concours.aphp.fr>

Le candidat saisit les données nécessaires à son inscription au concours. Il est informé qu'il doit consulter régulièrement son espace candidat pour suivre l'avancement de son dossier.

Toute communication du service concours à destination du candidat (suivi du dossier, convocations aux épreuves, résultats...) s'effectuera par le biais de l'accès sécurisé du candidat consultable depuis le site internet <https://concours.aphp.fr>.

Date de début des inscriptions électroniques	2 janvier 2025 - 7 heures (heure de Paris)
Date limite des inscriptions électroniques	3 février 2025 - 14 heures (heure de Paris)

La date limite de télétransmission des pièces a été fixée au 10 février 2025 à 14 heures (heure de Paris).

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle devra être téléversé au plus tard le 20 juin 2025 à 14 heure (heure de Paris) sur la plateforme de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris DISPOSE par les candidats admissibles. Ces derniers recevront un lien par mail pour accéder à la plateforme.

CONDITIONS D'ADMISSION DÉFINITIVE

- En suivant l'ordre de classement établi par le jury.
- Après avis favorable du Médecin du Travail